Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 027-212704282-20261023-DCM_2026_78-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT EURE

VILLE DU NEUBOURG

DÉLIBÉRATION n° DCM-2026-78

Avis sur le projet du Pacte de gouvernance de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg

Date de la séance : 20 octobre 2026 Date de convocation : 13 octobre 2026 Nombre de conseillers en exercice : 27 Membres présents : 20 Nombre de votants : 24	Adopté à l'unanimité

Présents : Mme Isabelle VAUQUELIN Maire ; M. Arnaud CHEUX, Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Francis BRONNAZ, Mme Anita LE MERRER, M. Edouard DETAILLE, Mme Isabelle AMEYE, Maire adjoints ; M. Jean LEFEBVRE, M. Pierrick BOURDIN, Mme Christine FOSSARD, M. Éric PETIT, Mme Isabel COUDRAY, M. Philippe DELAUNAY, Mme Marilyn CHAPELLE, Mme Marie HEUGHEBAERT, Mme Caroline BLAIN, M. Loïc CABOT, M. Tony FIQUET, Mme Carole ANCEL, M. Jean-Baptiste MARCHAND.

Absents ayant donné pouvoir :
Mme Claire LAPOIRIE pouvoir à Mme Marie-Noëlle CHEVALIER
M. Gilles BARBIER pouvoir à Mme Isabelle AMEYE
M. Gérald SEURON pouvoir à M. Arnaud CHEUX
Mme Laure BÉNARD pouvoir à Mme Isabelle VAUQUELIN

Absents excusés : Mme Martine BAARS, M. Benjamin MAUGY

Absent : M. Ludovic RENAULT

Secrétaire de séance : Mme Caroline BLAIN.

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article L5211-11-2 portant sur l'élaboration du pacte de gouvernance ;
Vu la délibération n°2026-085 du 29 juin 2026 de la communauté de communes portant décision d'élaborer ce pacte de gouvernance ;
Vu le projet de pacte de gouvernance reçu par courriel le 29/09/2026 pour consultation auprès des communes membres ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- émet un avis favorable au projet du Pacte de gouvernance de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg.

Fait à LE NEUBOURG, le 23 octobre 2026,

Le Maire,
Isabelle VAUQUELIN

La secrétaire,
Caroline BLAIN

MAIRIE LE NEUBOURG (EURE) 27110

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise au représentant de l'Etat
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif sis 53 avenue Gustave FLAUBERT 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site de la commune www.leneubourg.fr
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr